



PAS'partout Du 9 mai 2017

Éducation artistique en Isère

Alors qu'une [Charte pour l'Education Artistique et Culturelle](#) (EAC) a été présentée conjointement par les deux ministres de l'Education Nationale et de la Culture en juillet 2016, conformément aux engagements du candidat Hollande (au bout de 4 ans ?), que de nombreuses et récentes circulaires ministérielles – la dernière élargie au ministère de la Jeunesse et des Sports le 1^{er} février 2017 - relancent le Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC), rendu obligatoire par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, il nous a paru intéressant d'interroger la réalité du terrain, autant du point de vue des annonces institutionnelles que du vécu des écoles.

Ne semblant pas se limiter à de simples effets d'annonces, ces mesures se sont accompagnées de déblocage de fonds importants, faisant l'objet d'une communication en règle au niveau national, voire académique, mais dont on n'aurait sans doute jamais entendu parler dans les salles des maîtres sans avoir poussé l'investigation un peu plus loin !

Nous avons tenté ci-dessous un premier état des lieux mais nous avons besoin de vos témoignages pour savoir comment ça se passe vraiment dans les classes.

Première ébauche d'état des lieux

En Isère subsiste une volonté institutionnelle affichée de développement de l'éducation artistique avec une communication régulière organisée par les conseillers pédagogiques en arts ([lettre d'infos ArtsVisuels38](#)), une diffusion d'outils sur le [site ressource Education Artistique et Culturelle en Isère](#) qu'ils aient été créés à l'intention des enseignants ou par les enseignants lors des formations et une offre de formation conséquente qui semble très appréciée par les enseignants.

L'application Culture 38, qui a été conçue pour recenser les projets d'EAC des écoles, permet d'inscrire une ou des classes aux projets départementaux, les seuls projets encore financés (Théâtre, Petit Cinéma de Classe, Ecole et Cinéma, Danse en Isère, Ecoles en chœur, Art'chitecture 38, Correspondances photographiques et Mémoires, arts et histoire de la Grande Guerre).

Quel intérêt alors pour les équipes de le renseigner quand elles savent d'avance qu'elles n'obtiendront aucun financement en dehors de ces projets départementaux ? Quelle liberté laissée aux équipes dans la conception d'un projet original ?

Elles peuvent certes contacter un [professeur relais](#) chargé du lien entre les enseignants et une structure culturelle, mais toutes les écoles de l'Isère n'y auront pas accès car il subsiste des zones fort dépourvues.

Que ceux qui ont connu l'âge d'or des classes à PAC (projet artistique et culturel) ne s'y trompent pas, la tendance actuelle est toute différente.

Le [document départemental de référence](#) (valable pour l'EPS, la sécurité routière et l'EAC) publié l'an dernier laisse pourtant entrevoir d'autres possibilités, ainsi « l'intervenant extérieur apporte un éclairage technique ou une autre forme d'approche qui enrichit l'enseignement et conforte les apprentissages conduits par l'enseignant de la classe » allant même jusqu'à dire qu'il « peut être amené à gérer un groupe d'élèves de façon autonome, dans le cadre des dispositions adoptées sous la responsabilité de l'enseignant ».

La diffusion de ce document dans les réunions de directeurs des circonscriptions a récemment souligné ce que nous craignons déjà. La danse et le cirque relèvent désormais du champ de l'EPS et non plus du champ des interventions artistiques. Le changement n'est pas anodin puisqu'il limite la possibilité d'intervention d'artistes à 6h en maternelle et « conseille » de ne pas dépasser 8h en élémentaire.

Cela permettrait-il d'expliquer pourquoi des écoles qui avaient tenté de monter un projet avec un artiste (agréé par l'Education nationale !) et trouvé des moyens de financement ont vu leur projet retoqué par des IEN zélés qui ont jugé que 12h d'intervention d'artiste déposaient l'enseignant de sa responsabilité pédagogique ?

Les classes à PAC sont désormais réservées au second degré et la seule possibilité que l'on entrevoit pour le premier degré d'en bénéficier serait de profiter de la liaison école-collège renforcée dans le cadre du nouveau cycle 3 pour les classes de CM1 ou de CM2 qui auraient un projet avec une classe de 6^{ème}.

Et l'éducation musicale ?

Si la plupart des acteurs interrogés sur le sujet se félicitent du nouvel équilibre trouvé entre les interventions des musiciens sur temps scolaire et sur temps périscolaire, le bilan reste mitigé.

Le PAS exprime des craintes fondées sur l'avenir de l'éducation musicale à l'école. Des communes comme Echirrolles ou Vienne ont cherché et réussi à remettre en question le statut des ATEA (assistant territorial d'enseignement artistique) en leur confiant de moins en moins de projets de classes au profit d'heures en périscolaire puis en leur imposant de travailler pendant les vacances scolaires dans le cadre des centres de loisirs. Lorsque les équipes questionnent le choix de l'éducation musicale pour tous, qui n'est possible que sur temps scolaire, il leur est évidemment répondu que tous les enfants de la commune auront accès à un enseignement de qualité, en dépit du fait que de nombreux enfants ne seront pas concernés par ces nouveaux choix, s'ils sont limités au périscolaire.

On trouve sur les sites des deux assemblées parlementaires des tentatives régulières de remise en cause de la situation des professeurs de musique territoriaux...

**L'éducation artistique et culturelle telle que vous la vivez et la ressentez :
Vous êtes plutôt...**

a) On me dit que je dois faire vivre un Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle à mes élèves, j'adorerais faire ça mais je ne sais pas comment m'y prendre ! Je n'ai pas un sou sur la coop et il n'y a pas d'association de parents, je n'ai même pas la possibilité de les emmener voir un spectacle cette année !

b) Ça y est, je me lance enfin dans le théâtre! J'ai suivi une formation l'an dernier avec un artiste et un formateur compétents qui m'ont donné des pistes concrètes pour démarrer.

c) L'histoire des arts c'est sympa mais il n'y a pas un musée à 30 km à la ronde... (en plus je suis en cycle 2, je viens d'apprendre qu'il n'y en a plus qu'au cycle 3).

d) Je suis complètement découragé(e), l'an dernier je me suis démenée avec mes collègues pour trouver des financements pour travailler avec une compagnie de théâtre, pour que les élèves côtoient des artistes et puis l'IEN a retoqué notre projet d'intervention parce que l'éducation artistique est de la responsabilité de l'enseignant, que le projet comporte trop d'heures (12h ? c'est trop, j'ai pourtant le souvenir que c'était un minimum du temps des classes à PAC !) et que les enseignants apparaîtraient comme assistant les intervenants extérieurs !

e) La muuusiiiiique ! Oui, je sais, je chante comme une casserole ! Quoi, certaines écoles ont la chance de travailler avec un professeur de musique qualifié qui permet aux enseignants comme moi de se former en co-enseignant ? Viiiite, je fais le mouvement !

f) Chaque année, je propose à mes élèves un projet d'éducation artistique qui leur permet de vivre une expérience unique. Ils fréquentent des œuvres, vivent une pratique artistique et en conservent même des traces, nous avons même imaginé en équipe un outil pour les conserver !

Que vous vous soyez reconnu ou pas dans l'une de ces situations, envoyez-nous vos témoignages de terrain...

Nous en avons besoin pour porter votre voix dans les instances paritaires et porter avec vous des revendications syndicales à ce sujet.

Notre adresse mail est :
pas38@wanadoo.fr
Vous voulez [vous désinscrire](#) ?